

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 3 de l'ordre du jour

CX/CAC 20/43/2

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-troisième session

Rapport intérimaire du Sous-Comité du Comité exécutif sur le Codex et la pandémie – Enjeux stratégiques et perspectives

1. Informations générales

1.1 La pandémie de covid-19 a fortement perturbé l'organisation des sessions du Codex de 2020. Toutes les sessions des comités techniques ont été annulées, tandis que le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius s'est réuni une première fois physiquement en février 2020, et une seconde fois virtuellement en juillet 2020. La réunion physique de la quarante-troisième session de la Commission a été annulée; la session se déroulera finalement virtuellement en septembre-octobre 2020 avec un ordre du jour réduit, plus des deux tiers des pays membres ayant accepté une proposition en ce sens et approuvé la suspension de certains points du règlement intérieur. Cette session virtuelle permettra à la Commission d'examiner les travaux des comités qui se sont réunis au second semestre de 2019, notamment pour ce qui touche l'adoption de normes et l'approbation de nouveaux travaux.

1.2 La pandémie a mis en exergue l'importance de la sécurité sanitaire des aliments, qui passe par l'application de normes internationales élaborées à cet effet et pour favoriser les pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires. La crise actuelle montre combien il est nécessaire d'établir d'autres normes du Codex visant à préserver la sécurité sanitaire des aliments et les pratiques commerciales équitables dans ce type de situation. Compte tenu de ce contexte, l'Australie, qui accueille le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, se penche sur la possibilité de proposer de nouveaux travaux sur ces questions, par exemple concernant les activités d'audit et de vérification virtuelles à distance.

1.3 Afin que le Codex demeure un organisme d'établissement de normes de premier plan, nous ne pouvons laisser la pandémie empêcher nos travaux d'avancer de manière efficace et dans des délais raisonnables.

1.4 Le Comité exécutif est un organe important du Codex qui fournit de l'appui et des conseils stratégiques à la Commission s'agissant de résoudre des problèmes particuliers tels que ceux qui découlent de la pandémie actuelle. Durant la période d'incertitude que nous traversons, ce Comité, qui rassemble des représentants de toutes les régions du Codex, est bien placé pour promouvoir les discussions stratégiques et conseiller la Commission quant aux actions et initiatives nécessaires pour maintenir la dynamique des travaux du Codex et gérer les problèmes qui touchent le Codex et ses membres à plus long terme.

1.5 Partant de ces constatations, le Comité exécutif a décidé lors de sa soixante-dix-neuvième session de créer un Sous-Comité chargé de travailler rapidement et de manière collaborative dans le but de cerner les problèmes, de recenser les vues des membres et d'établir les approches que le Comité pourrait recommander à la Commission.

1.6 Ce Sous-Comité, conformément aux objectifs stratégiques 1, 4 et 5 du Plan stratégique 2020-2025 de la Commission, a donc reçu les missions suivantes:

- a. examiner l'incidence de la pandémie sur la gestion des travaux du Codex;
- b. conseiller à la Commission et à ses organes subsidiaires des actions et des initiatives visant à faire progresser le programme de travail 2020-2021 et à renforcer la résilience au moyen d'approches et d'outils modernes en harmonie avec les valeurs du Codex;

c. faire en sorte qu'à l'avenir, le Comité soit bien préparé pour affronter des situations similaires, en tenant compte des éléments présentés à l'annexe au document de séance CRD1 «Codex et pandémie – Enjeux stratégiques et perspectives»¹.

1.7 Le Sous-Comité, qui est ouvert à tous les membres du Comité exécutif et ne travaille qu'en anglais, soumet le présent rapport intérimaire à la quarante-troisième session de la Commission, le rapport final devant être publié à la quatre-vingtième session du Comité exécutif.

2. Approche

2.1 Un premier appel à observations a été diffusé au sein du Sous-Comité le 1^{er} août 2020. Afin de collecter des informations et de favoriser les échanges de vues, cet appel interrogeait les membres sur: i) leurs propositions de nouvelles solutions pour organiser les réunions du Codex dans le but d'étudier les meilleures formules permettant de poursuivre les activités à court terme et de renforcer la résilience à l'avenir; ii) leurs expériences avec les outils virtuels, en particulier les obstacles et contraintes à surmonter; et iii) les principes à suivre pour évaluer de nouvelles méthodes de travail, notamment le respect des valeurs fondamentales du Codex, dont plusieurs ont été évoquées lors de la soixante-dix-neuvième session du Comité exécutif.

2.2 Au cours du mois d'août 2020, le Président du Sous-Comité a ensuite sollicité les contributions des membres du Codex par le truchement des coordonnateurs.

2.3 Neufs membres du Comité exécutif et six pays membres du Codex (régions Europe et Asie) ont répondu à l'appel lancé par les coordonnateurs, et d'autres informations ont été communiquées à l'issue d'une réunion officielle du Comité régional de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Toutes ces réponses ont été publiées sur le forum électronique créé afin que le Sous-Comité les examine². Une synthèse peut être consultée à la section 3 du présent rapport.

2.4 Une enquête a également été menée auprès des membres du Comité exécutif afin d'obtenir des retours d'information sur l'organisation virtuelle de la soixante-dix-neuvième session. Un autre formulaire d'enquête a été envoyé aux observateurs du Codex pour que ces derniers communiquent leurs perspectives à l'égard des réunions virtuelles et de leur potentiel pour gérer les activités du Codex.

2.5 Conformément à son mandat, et sur la base des informations qui lui ont été communiquées jusqu'à aujourd'hui, le Président du Sous-Comité, en concertation avec le Président et les vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius et avec l'appui du Secrétariat du Codex, a élaboré le présent rapport intérimaire à l'intention de la quarante-troisième session de la Commission. À l'issue de la phase 2 de ses travaux, le Sous-Comité présentera le rapport final à la quatre-vingtième session du Comité exécutif.

3. Résumé des contributions reçues jusqu'à présent

3.1 Incidence de la pandémie sur la gestion des travaux du Codex

3.1.1 La pandémie de covid-19 a eu d'importantes répercussions sur le calendrier des sessions du Codex, qui n'a organisé aucune réunion physique depuis la soixante-dix-huitième session du Comité exécutif en février 2020. Même si la reprise des réunions physiques est prévue pour janvier 2021, on redoute de plus en plus que cela ne soit pas envisageable avant le second semestre de 2021.

3.1.2 Au cours des derniers mois, le Secrétariat du Codex a organisé de nombreuses réunions informelles avec le Comité exécutif, les six régions du Codex, les gouvernements hôtes et les présidents des comités pour faire le point sur la situation et échanger des vues sur la voie à suivre, et il a communiqué toutes les semaines par téléphone avec le Président et les vice-présidents de la Commission afin d'étudier des solutions pour avancer. De plus, le Secrétariat du Codex a travaillé en étroite collaboration avec les présidents des comités, les secrétariats des pays hôtes et les présidents des groupes de travail électroniques en vue de trouver les moyens de faire progresser les travaux malgré l'impossibilité pour les comités de se réunir, et ce dans la mesure du possible.

¹ EXEC/79 CRD/01

² <https://forum.codexalimentarius.net>

3.1.3 Afin d'accompagner les transitions qui ont lieu dans la plupart des régions cette année, le Secrétariat du Codex avait prévu des activités pour faciliter l'entrée en fonction et le passage de relais entre les coordonnateurs régionaux entrants et sortants, mais ces efforts ont été perturbés par la crise et sont en cours de redéfinition sous forme de programme virtuel.

3.1.4 Conformément à l'avis des bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS, les élections du président et des vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius, originellement prévues en 2020, ne seront pas à l'ordre du jour de la quarante-troisième session dans la mesure où elle sera virtuelle; les scrutins sont reportés à la session suivante en 2021.

3.1.5 La pandémie a donc des retombées considérables qui perturbent la gestion des travaux du Codex. Dans ces circonstances difficiles, le Comité exécutif et les pays membres de différentes régions ont réaffirmé leur engagement à poursuivre les activités du Codex et à faire le meilleur usage des outils du Codex existants ainsi que des nouveaux outils visant à faciliter la tenue de réunions virtuelles ou hybrides³ dans le but de faire avancer les travaux du Codex, lorsque les réunions physiques sont exclues.

3.1.6 Le présent document vise à définir les actions et les initiatives susceptibles de faire progresser les travaux du Codex. Toutefois, il convient d'observer que les avis divergent entre ceux qui souhaiteraient une reprise aussi rapide que possible de réunions physiques conformes au règlement intérieur en vigueur, et ceux qui estiment qu'il faudra continuer à organiser des réunions virtuelles ou hybrides en 2021 et peut-être au-delà, en soulignant en particulier l'impact persistant de la pandémie sur les économies mondiales. Ceux qui jugent pertinent de maintenir les réunions virtuelles ou hybrides en soulignent les avantages en termes de réduction des trajets pour les participants.

3.2 Responsabilités et actions pratiques pour faire avancer le programme de travail du Codex pour 2020-2021 et renforcer la résilience au moyen d'approches et d'outils modernes conformes aux valeurs du Codex

3.2.1 L'opportunité d'organiser les sessions des organes subsidiaires de 2021 selon un format virtuel ou hybride doit faire l'objet de discussions et d'un accord entre les membres du Codex et les organisations sœurs que sont la FAO et l'OMS. Le Secrétariat du Codex et les pays hôtes concernés seront amenés à poursuivre les débats concernant le recours à de telles modalités pour chaque réunion et la résolution des problèmes pratiques qui en découlent. Certains aspects pratiques ont été jugés déterminants pour la réussite des futures réunions virtuelles ou hybrides:

- Reconnaître qu'il n'y a pas de solution unique. Chaque comité est singulier et l'approche à suivre devra être adaptée aux caractéristiques de chacun d'eux, aux capacités et aux ressources du pays hôte et à la nature des questions examinées.
- Il importe de dégager les plateformes et les outils qui conviennent le mieux pour chaque réunion virtuelle ou hybride proposée sur la base de critères comme le nombre et la variété des participants attendus, la possibilité donnée à chaque délégation de se faire entendre, la capacité d'enchaîner les interventions, la facilité des discussions et de la recherche du consensus y compris sur des questions moins évidentes, et la possibilité de réunir des groupes de travail pendant les sessions.
- Tenir compte des facteurs susceptibles de peser sur l'aptitude des membres à participer efficacement aux réunions virtuelles ou hybrides, notamment: la disponibilité de services d'interprétation dans les langues nécessaires; les horaires locaux des réunions; la disponibilité ou l'accessibilité des équipements et applications techniques; les possibilités d'interagir en dehors de la réunion afin de faciliter le consensus; la familiarité et l'expérience des participants à l'égard des réunions virtuelles; et des facteurs humains tels que la capacité à maintenir l'attention pendant des sessions virtuelles ou hybrides qui peuvent être longues et complexes.
- Les réunions pourraient également être structurées autour d'un éventail d'outils dans un cadre virtuel, par exemple une série de réunions virtuelles entrecoupées d'intervalles brefs consacrés aux échanges ou aux propositions écrites.

³ Les membres et les observateurs ont alors le choix d'y participer en présentiel dans la salle de réunion ou à distance en se connectant virtuellement, ces deux modalités réservant les mêmes possibilités d'intervenir

- Il faut continuer de faire appel aux groupes de travail électroniques et aux lettres circulaires autant que faire se peut en vue de cerner les enjeux, de susciter les premiers commentaires des membres et des observateurs, et d'élaborer les projets de textes à examiner, en accomplissant le plus de travail possible en amont des délibérations lors des réunions virtuelles ou hybrides de la Commission ou de ses organes subsidiaires, à condition que ces modalités respectent les valeurs fondamentales du Codex. Il est peut-être opportun de profiter de la situation pour améliorer les méthodes de travail des groupes de travail électroniques et en renforcer les réalisations. En effet, les réunions virtuelles et/ou hybrides pourraient aussi servir aux consultations au sein de ces petits groupes.
- Une planification adaptée et une bonne préparation seront primordiales. Il faudrait dispenser des formations visant à mieux préparer les membres du Codex et à renseigner les délégations sur leurs moyens d'intervenir, entre autres. Nous devons en outre veiller à ce que les présidents bénéficient d'un appui en reconnaissant les difficultés qui peuvent accompagner la présidence de réunions virtuelles ou hybrides.
- De l'avis général, les réunions virtuelles ou hybrides et la manière dont elles sont déployées et organisées doivent respecter les valeurs fondamentales du Codex que sont l'ouverture, la transparence, la collaboration et la recherche de consensus. Il nous faudra définir clairement comment les présidents établissent un consensus dans ce cadre.
- Lorsque les réunions virtuelles ou hybrides butent sur des questions de procédure ou nécessitent de suspendre temporairement le règlement intérieur, les membres du Codex et les observateurs doivent en être informés clairement et ouvertement, et l'approbation des membres du Codex doit être obtenue s'il y a lieu.
- Concernant spécifiquement les réunions hybrides, les observations reçues soulignent les besoins suivants:
 - adopter des approches et des protocoles qui assurent l'équité entre les personnes présentes physiquement et celles qui participent à distance;
 - reconnaître qu'en raison des restrictions en vigueur dans certains pays hôtes et/ou membres du Codex du fait de la pandémie, l'organisation de réunions hybrides ou la reprise des réunions physiques pourraient encourager la participation de représentants diplomatiques mais réduire celle de délégués qui vivent dans des capitales.

3.2.2 Une bonne partie des défis recensés par les membres ont également été cités par les observateurs. Ces derniers ont souligné les difficultés pour réunir des participants de différents fuseaux horaires, trouver une plateforme optimale et gérer les problèmes d'accès et de connectivité au réseau internet. Ils ont aussi pointé les difficultés liées à l'absence d'interactions personnelles directes et à l'équilibre entre la durée des réunions et l'efficacité et la pertinence des débats. Malgré ces inconvénients, leurs retours étaient globalement positifs concernant les modalités de travail virtuelles et la capacité à poursuivre les activités. Même si de nouveaux protocoles ou procédures peuvent être nécessaires, ces formules ont plusieurs avantages: participation accrue, réunions plus ciblées et axées sur les résultats, économies liées à la réduction des trajets.

3.2.3 Le Codex n'a pour l'heure organisé qu'une seule réunion entièrement virtuelle (la soixante-dix-neuvième session du Comité exécutif), et le Sous-Comité a également examiné les données tirées de cette expérience. Bien que les participants aient regretté les interactions en vis-à-vis et l'aisance que cela apporte aux discussions, ils ont globalement reconnu l'intérêt de ce format virtuel pour faire avancer les travaux ainsi que les économies réalisées en termes de temps et de ressources financières. Un petit nombre de participants a fait état de problèmes techniques à résoudre.

4. Étapes suivantes

4.1 Sur la base des informations reçues à ce jour, le Sous-Comité a formulé des propositions initiales à l'appui de la poursuite des travaux, aux fins d'un examen à la quarante-troisième session de la Commission (section 5). Après l'examen par la Commission, le Sous-Comité ira plus loin en élaborant une proposition assortie de recommandations concernant les outils et initiatives dont le Codex pourrait se saisir pour faire progresser ses travaux dans le contexte de la pandémie actuelle ou lors d'une situation similaire à l'avenir.

4.2 Dans cette perspective, les membres et les observateurs sont invités à consulter les informations reçues jusqu'à présent et à faire d'autres suggestions d'ici au 9 octobre 2020 afin d'alimenter un document de séance destiné à la quarante-troisième session de la Commission.

5. Conclusions

5.1 Il ressort des retours d'information communiqués à ce jour que les membres sont engagés à s'adapter aux nouvelles modalités de travail en vue d'assurer la continuité des activités d'établissement de normes du Codex. Ces nouvelles façons de travailler doivent impérativement être encadrées par des procédures et des protocoles clairs, même s'il faut reconnaître que les différents comités peuvent avoir besoin de mécanismes spécifiques. Nonobstant des problèmes concernant notamment l'accès à internet ou les plateformes nécessaires, les réunions virtuelles offrent des avantages manifestes en termes de participation et de réduction des coûts. En termes de procédure, il a été noté que l'organisation virtuelle de la quarante-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius avait nécessité l'approbation des deux tiers des membres. Ce processus doit être simplifié, car les organes subsidiaires devront peut-être se réunir virtuellement à l'avenir. Compte tenu de ces considérations, et dans le but de poursuivre ses travaux, le Sous-Comité demande aux participants de la quarante-troisième session:

- de reconnaître:
 - les défis que rencontre la Commission dans l'exercice de ses missions d'organisme international de normalisation de premier plan en raison de la pandémie de covid-19;
 - qu'on ne saurait reporter encore les nombreuses réunions des comités du Codex de 2021 comme il a fallu le faire en 2020;
 - qu'il faut permettre au Codex d'utiliser des outils et des approches modernes en harmonie avec ses valeurs fondamentales afin de faire progresser ses travaux efficacement et dans des délais raisonnables;
- d'encourager:
 - le Secrétariat du Codex, en coopération avec la FAO et l'OMS, à élaborer des procédures simples afin de permettre aux comités de se réunir et aux travaux de la Commission de se poursuivre en 2021, dans l'éventualité où les réunions physiques resteraient difficiles à organiser;
 - les membres et les observateurs à appuyer ces efforts en répondant à l'enquête sur la quarante-troisième session virtuelle et en faisant part des autres questions qu'ils souhaitent voir le Sous-Comité examiner, par l'intermédiaire des coordonnateurs qui en font partie.